

DOSSIER DE PRE- ADMISSION

Société par actions simplifiée unipersonnelle

La Chaussée
35131 Pont Pean
Téléphone : 02 23 30 23 02
Fax : 02 99 52 49 71

Capital de 75 000 €
399 519 834 RCS RENNES

CE DOSSIER DE DEMANDE D'ADMISSION À LA CLINIQUE COMPREND :

- La plaquette de présentation de la Clinique Philae.
- Les informations relatives à votre séjour.
- Le règlement intérieur de la Clinique Philae.
- Les axes du programme thérapeutique
- Le dossier administratif à remplir par le patient et/ou son assistante sociale si besoin (parcours avec l'alcool, lettre de motivation, ...).
- Le dossier médical.
- Réglementation supplémentaire en lien avec la prévention / Covid

IL CONVIENT DE RETOURNER À LA CLINIQUE PHILAE :

- Le dossier médical dûment rempli.
- Le dossier administratif dûment rempli.
- Une photocopie de la carte vitale.
- Une photocopie de l'attestation d'ouverture des droits (CPAM, MSA, ...).
- Une photocopie de la carte de mutuelle recto/verso ou de l'attestation CMU.
- Une photocopie de la carte d'identité recto/verso.



Un centre de soins

La clinique Philae est un centre de soins de Suite et de Réadaptation (SSR) spécialisé en Addictologie.

Elle accueille des hommes et des femmes en difficulté avec l'alcool ou à toute autre substance psychoactive, ayant fait un sevrage récent.

Dans un cadre verdoyant propice au repos et à la réflexion, une équipe médico-psycho-sociale vous accueille dans des locaux comprenant des espaces de soins, des lieux conviviaux, des chambres doubles ou individuelles.

La clinique a une capacité d'accueil de 38 lits



Le séjour en hospitalisation complète se déroule sur 7 semaines.

C'est un temps prolongé de mise à l'abri des produits dans un cadre contenant, en rupture avec l'environnement habituel.

C'est un temps de réadaptation pour développer sa capacité au changement en s'appuyant sur le programme thérapeutique.

Il s'agit d'un programme de soins intégrant des ateliers d'éducation thérapeutique, des entretiens individuels et une prise en charge d'inspiration cognitivo-comportementale.

Le plan de traitement individualisé est élaboré en identifiant les objectifs prioritaires du patient avec son étroite collaboration.

Le patient s'engage par le contrat de soins de 7 semaines à s'impliquer et respecter les modalités du programme thérapeutique.





Les supports thérapeutiques

Le programme thérapeutique repose sur une prise en charge groupale et individuelle, et se décline en 6 axes :

- Connaître la maladie addictive pour mieux la comprendre
- Gérer sa maladie au quotidien
- Apprendre à se connaître
- Être bien dans son corps et son environnement
- Développer ses compétences sociales et son expression
- Préparer sa sortie avec les différents partenaires et rencontrer le réseau d'entraide (AA, NA, Amis de la santé, Santé de la famille, Alcool assistance, vide libre), entretien avec l'entourage.

Les modalités d'admission

L'admission d'un patient se fait via un dossier de pré-admission (téléchargeable sur le site de la clinique, ou sur demande par téléphone ou par mail auprès de la clinique) adressé par les médecins généralistes libéraux ou exerçant en structures*

- Compléter un dossier de préadmission (volet médical + volet administratif)
- Rédiger une lettre de motivation
- L'admission est programmée après validation du dossier (administratif et médical).

*SMF PONTCHAILLOU, Clinique SAINT LAURENT, CSAPA, CHGR, Clinique de l'ESPERANCE, Clinique du MOULIN, Réseau VILLE-HOPITAL ALCOOL 35, CHP Saint Grégoire.....



L'accès à la Clinique Philae

Située à 15 km au sud de Rennes (35)

- Ligne de bus n° 72, arrêt « Caliorne »
- En voiture en partant de Rennes,
 - Sur l'axe Rennes – Nantes (N137)
 - Prendre la sortie ORGERES, puis la direction PONT-PEAN

Au rond-point, prendre la 4^{ème} sortie puis à 200 m sur la gauche

Les locaux

- 1 salle de sport
- 1 parcours sportif extérieur
- 1 foyer avec TV, canapés et tables
- 1 salle d'activités manuelles
- 2 salles d'activités de groupes
- 2 salles TV (soir)
- 1 salle informatique (6 PC à disposition)
- 1 parc de 4 hectares
- 10 chambres particulières
- Pas de TV dans les chambres
- Douches et sanitaires communs (cabines de douche).



L'équipe

- 10 Infirmiers Diplômés d'état
- 2 médecins addictologues
- 1 coordinatrice de soins
- 2 psychologues
- 1 assistante sociale
- 1 ergothérapeute
- 1 animateur d'atelier
- 1 professionnelle spécialisée en Activité Physique Adaptée (APA)
- 1 sophrologue
- Professionnels formés à la luminothérapie
- 2 secrétaires
- 1 attachée de Direction
- 3 agents de cuisine et de nettoyage
- 2 veilleurs de nuit
- 1 relaxologue (8h/semaine)
- 1 responsable sécurité maintenance

INFORMATIONS RELATIVES AU SEJOUR

Madame, Monsieur

La Clinique Philae est un lieu de soin en addictologie ouvert à des patients majeurs, hommes et femmes, souffrant d'une dépendance.

La durée de votre séjour est fixée à 7 semaines en hospitalisation complète.

En l'absence de contre-indication médicale, les autorisations de sorties sont progressivement accordées, à partir de deuxième semaine d'hospitalisation :

	<u>Autorisation de sortie</u>		<u>Jours</u>		<u>Horaires</u>
Semaine 1	non				
semaine 2	oui	<i>à Pont Péan, accompagné par un infirmier</i>	mercredi	↔	14h00 – 15h00
semaine 3	oui		mercredi + samedi ou dimanche	↔	13h30 – 17h30
semaine 4	oui		mercredi + samedi + dimanche	↔	13h30 – 17h30
semaine 5	oui		mercredi+ samedi + dimanche	↔ ↔	13h30 – 17h30 9h00 – 17h30
semaine 6	oui		mercredi + samedi + dimanche	↔	9h00 – 17h30
semaine 7	oui		mercredi + samedi + dimanche	↔	9h00 – 17h30

Nous vous conseillons de ne pas prendre d'objets de valeur. En cas de vol ou de perte, vous serez responsables des objets qui n'auront pas été déposés au coffre de la Clinique.

Afin de préparer au mieux votre venue à la Clinique Philae, nous vous prions de respecter ces recommandations.

Administratifs : se munir :

- ▶ de la carte vitale (+ attestation),
- ▶ de la carte mutuelle,
- ▶ de la carte d'identité (ou passeport),

Traitement médicamenteux en cours :

- ▶ Médicaments pour 2 jours (48h) non développés de leur emballage.
Psychotropes non rendus, intercurrents rendus à la sortie.
- ▶ Ordonnance(s) jointe(s) au traitement.

Hôtellerie :

- ▶ Nécessaire de toilette (pas de parfum ou de déodorant à base d'alcool), boules Quiès (si besoin).
- ▶ Linge de toilette (serviettes, gants, peignoir, protections périodiques, ...).
- ▶ Tenue de sport (survêtement, T-shirt, short, baskets et tongs pour les douches).
- ▶ Monnaie pour le distributeur de boissons froides.
- ▶ Timbres, enveloppes, papier à lettre.
- ▶ Pour votre consommation personnelle (notamment pour les 7 premiers jours d'hospitalisation sans autorisation de sortie), thé, tisane, café soluble, sucre en poudre, mug ...

Accueil soignant :

- ▶ Prévoir les effets personnels pour au moins une semaine, tout en les limitant (inventaire effectué par le personnel soignant).
- ▶ Pas d'objet contendant, tranchant et substances illicites (cf. règlement intérieur).
- ▶ Pas de poste de télévision et autres appareils électriques (cf. règlement intérieur).

Transport / véhicule personnel :

- ▶ Itinéraire (cf. ci-dessus).
- ▶ Bon de transport par la structure où le médecin qui a rempli le dossier d'admission.

Nous vous souhaitons un bon séjour.

L'équipe de la Clinique Philae

Le règlement intérieur a pour but de fixer les règles de fonctionnement de l'établissement afin de favoriser la prise en charge des patients.

L'acceptation et le respect des règles conditionnent la qualité de votre démarche de soins.

Les mesures susceptibles d'être envisagées en cas de non-respect de ce dernier, visent à conforter la notion de soins et de sécurité tout au long de l'hospitalisation.

Nous vous rappelons que les relations sont fondées sur la confiance et le respect mutuel. La violence physique et/ou verbale (propos racistes, sexistes, homophobes, menaces, etc...) ne peuvent être tolérées. Un tel comportement remettra en cause votre hospitalisation.

L'objectif de cette post-cure est une abstinence à tous produits pendant sept semaines, afin de stabiliser votre dépendance et pour respecter les autres patients.

Il n'y a aucune exception à cette règle.

A l'issue de ces 7 semaines d'abstinence, en concertation avec l'équipe médicale de Philae, vous pourrez adopter une stratégie d'abstinence totale dans votre vie quotidienne ou une stratégie de consommation modérée/maîtrisée.

1. Suivi médical

Lors de votre hospitalisation, vous bénéficiez d'une prise en charge globale dispensée par deux médecins addictologues et une équipe pluridisciplinaire.

Afin d'optimiser votre prise en charge, les éléments suivants relèvent de la prescription et de la validation médicale :

- les consultations médicales externes
- l'aptitude au sport et aux tâches collectives
- les autorisations de sortie.

Les repas sont pris en salle de restauration.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité alimentaire, il vous est demandé de ne pas stocker de denrées périssables dans vos chambres.

2. Le jour de votre arrivée

- Vous êtes invité à remettre l'ensemble des médicaments en votre possession auprès de l'équipe de soins, ainsi que la photocopie de votre ordonnance.
- Par mesure de sécurité, un inventaire est effectué. Tout objet susceptible de représenter un danger vous ou pour les autres patients sera retiré jusqu'à votre départ (outils contondants, etc...). L'inventaire pourra être renouvelé au cours de votre séjour.

3. La vie dans l'institution

- Les horaires de repas :

	Début du service	Fin du service	Fermeture de la salle
Petit-déjeuner	08h00	08h20	08h30
Déjeuner	12h30	13h15	13h25
Dîner	19h00	19h45	19h55

Un plan de table est établi : vous devez le respecter.

- La montée en chambre : avant 23h30 (0h00, les, vendredi, samedi, et veille de jour férié)

- Les sorties :

Les permissions sont autorisées, sous réserve de l'avis médical :

	<u>Autorisation de sortie</u>	<u>Jours</u>	<u>Horaires</u>
Semaine 1	non		
semaine 2	oui	à Pont Péan, accompagné par un infirmier mercredi	↻ 14h00 – 15h00
semaine 3	oui	mercredi + samedi ou dimanche	↻ 13h30 – 17h30
semaine 4	oui	mercredi + samedi + dimanche	↻ 13h30 – 17h30
semaine 5	oui	mercredi+ samedi + dimanche	↻ 13h30 – 17h30 ↻ 9h00 – 17h30
semaine 6	oui	mercredi + samedi + dimanche	↻ 9h00 – 17h30
semaine 7	oui	mercredi + samedi + dimanche	↻ 9h00 – 17h30

Des permissions peuvent être exceptionnellement accordées en dehors de ces périodes pour des rendez-vous extérieurs ou pour des démarches administratives.

Avant de quitter l'établissement vous devez impérativement remettre votre clé de chambre à l'infirmier au poste de soins et prendre votre feuille de sortie.

Immédiatement à votre retour dans l'établissement, vous devez passer au poste de soins remettre la feuille de sortie et prendre votre clé : un éthylotest (et/ou autres tests de recherches de toxiques) sera réalisé à votre retour

Seul votre médecin est habilité à vous délivrer cette autorisation de sortie.

▪ Les visites :

Les visites sont autorisées aux horaires suivants :

Mercredi, Samedi, Dimanche et jour férié
de 14h00 à 18h00

La clinique est un lieu privé et la Direction se réserve le droit d'autoriser ou non l'accès aux visiteurs.

▪ Les communications téléphoniques :

L'usage des téléphones portables suppose une utilisation compatible avec la vie en collectivité (confidentialité, discrétion, respect d'autrui, ...) aucune conversation ne sera tolérée durant les temps d'activités thérapeutiques, les groupes de parole, les entretiens individuels, les temps de repas, dans les couloirs ou dans les chambres doubles.

▪ Usage de votre véhicule :

Des places de stationnement sont disponibles au sein de la clinique. Votre véhicule est placé sous votre entière responsabilité.

Un éthylotest est pratiqué, chez les conducteurs (auto, moto, vélo....), avant chaque sortie.

Pendant votre hospitalisation, l'usage de votre véhicule peut vous être déconseillé par votre médecin. Votre responsabilité est totalement engagée en cas d'accident.

▪ Objets personnels :

Aucun objet dangereux ou contondant, pouvant vous nuire comme à autrui, ne doit être conservé en votre possession au sein de la clinique.

L'argent et les bijoux peuvent être conservés dans le coffre de la clinique (se renseigner auprès du poste infirmier).

La clinique n'est pas responsable de la disparition de l'argent et des objets de valeur (ordinateur, poste radio, téléphone portable, etc.), que vous gardez en votre possession : les objets de valeur conservés dans votre chambre sont sous votre entière responsabilité en cas de vol ou de dégradation.

Les télévisions et les appareils électriques tels que bouilloires, fers à repasser et appareils à résistance, ne sont pas autorisés dans les chambres.

L'utilisation de bougies ou autres produits inflammables en chambre est interdite.

▪ La vie collective :

Les tâches collectives font parties intégrantes du programme thérapeutique et donc obligatoires, sauf contre-indication médicale.

L'attribution de ces tâches est sous la responsabilité de l'Infirmier. Toute modification ou changement nécessite l'accord du responsable. Veuillez anticiper vos absences afin de prévoir votre remplacement.

La propreté et l'hygiène des locaux communs (douches, toilettes) sont à respecter.

Il est interdit de fumer et vapoter dans les locaux de l'établissement. Nous vous demandons de ne fumer qu'aux endroits prévus à cet effet où des cendriers sont à votre disposition.

4. La vie sociale

- Notre établissement devant être un lieu de calme et de sérénité, il vous est demandé d'éviter les conversations bruyantes.
- Ne pas utiliser votre téléphone portable dans les lieux partagés ou dans une chambre double.
- Le silence dans les couloirs est de rigueur, notamment le soir afin de favoriser le repos des autres patients.
- Ne pas prendre de douche entre 22h et 7h.
- Interdiction de fumer entre 23h et 1h30, et entre 5h et 6h.
- En cas de dépendance sévère à la nicotine, et après accord médical : des dérogations peuvent être possibles pour aller fumer entre 1h30 et 5h (accompagnement d'un infirmier requis)
- Une attitude courtoise et respectueuse à l'égard du personnel, des autres patients et des visiteurs doit être observée.
- La chambre est un lieu privé et, de ce fait, les visites entre patients ne sont pas autorisées.
- Tout acte de violence (physique ou moral) remettra en cause votre hospitalisation.
- Les animaux ne sont pas acceptés dans l'enceinte de l'établissement.

▪ Le foyer :

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

Le lundi, mardi, mercredi, jeudi, dimanche et jours fériés ⇒ 06h00 à 23h30

Le vendredi, samedi et veille de jour férié ⇒ 06h00 à 00h00

▪ La salle informatique :

6 ordinateurs sont mis à votre disposition dans la salle informatique.

Lors de l'utilisation des ordinateurs (salle informatique), vous vous engagez à respecter le matériel, à utiliser les ordinateurs pour effectuer les démarches nécessaires et les projets personnel en cours, à ne vous rendre que sur les sites internet autorisés, (interdiction sites vidéo, streaming, chaînes TV, etc...).

5. Cas de rupture immédiate du contrat de soins

La Direction de la clinique vous demande de respecter les règles suivantes. Leur non-respect entraînera l'interruption de votre hospitalisation.

- L'introduction et/ou la consommation dans l'établissement de **boissons alcoolisées**, de **substances illicites**, de **CBD**, de **médicaments**, ou **d'objets dangereux**, sont strictement interdites. De ce fait, la Direction et l'encadrement se réservent le **droit d'inventorier à tout moment** les chambres, les patients et leurs effets personnels, tout au long de l'hospitalisation, de même qu'à effectuer des prélèvements de contrôle (alcootest et autres, ...).
- La consommation en dehors de l'établissement de **boissons alcoolisées**, de **substances illicites** ou de **médicaments** sont strictement interdites (alcootests systématiques à chaque retour de permission de sortie, alcootests et recherches de toxiques urinaires réalisés de manière aléatoire pendant le séjour)
- Le non-respect des professionnels de l'établissement, des autres patients, de l'hygiène et du matériel (comportements inadaptés ou irrespectueux, actes de violences physiques ou morales, dégradations, tâches ménagères non-réalisées).
- La consommation de tabac est interdite à l'intérieur de la clinique, conformément au décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006. *L'équipe soignante est à votre disposition pour vous accompagner dans une démarche de sevrage.*
- Tout acte de commerce divers, le prêt d'argent et toute vente d'objets personnels sont interdits entre patients.

Les retards ou absences aux ateliers et rendez-vous individuels, retours de permissions de sortie, les heures de repas, les heures de prise de médicaments telles que stipulées dans le livret d'accueil doivent être observées.

6. Le jour de votre départ

- Une ordonnance vous sera remise afin de poursuivre votre traitement.
- Vous devrez faire votre sortie administrative au secrétariat
- Vous serez sollicité pour compléter le questionnaire de sortie relatif à votre séjour. Ce document est du plus grand intérêt, car il permet d'améliorer de façon constante votre accueil et le déroulement de votre hospitalisation.

Nous vous remercions de l'attention apportée à ce règlement, que vous êtes tenu de respecter tout au long de votre hospitalisation. La direction et l'ensemble de l'équipe vous souhaitent un agréable séjour et demeurent à votre entière disposition pour de plus amples renseignements.

Votre admission implique l'acceptation du présent règlement.

Monsieur Morgan CALVEZ
Directeur

Docteur Constance LAMBERT

Docteur Camille ANCEAUX



✂

Je soussigné(e), Monsieur ou Madame,
reconnait avoir pris connaissance et avoir en ma possession le règlement intérieur.

À Pont-Péan, le

LES AXES DU PROGRAMME THERAPEUTIQUE

Votre séjour à la clinique Philae a pour objectif d'améliorer votre santé et votre qualité de vie. Pour mener à bien cet objectif, votre programme de soins est organisé autour de 7 axes :

Votre accueil

- Le temps des nouveaux
- Balade photo
- Dites-le en images

Connaitre sa maladie pour mieux la comprendre

- Les mécanismes de la dépendance
- Les maladies liées aux produits
- Info / intox

Gérer sa maladie au quotidien

- Phil'actions
- Les pensées toxiques
- Groupes de paroles
- Gestion du temps

Connaissance de soi

- L'anxiété et vous
- Emotions et addiction
- Expression médiatisée
- Photo langage
- Groupes de paroles

Etre bien dans son corps et son environnement

- A chacun son rythme
- Tâches collectives
- Atelier Bien avec soi
- Bien dans son assiette
- Travail de la mémoire
- Activité physique adaptée
- Relaxation

Développer ses compétences sociales et son expression

- Expression médiatisée
- Café culture
- Atelier créatif
- "Start" le petit journal
- Compétences relationnelles
- Activité collective
- A vous de jouer
- Groupe de paroles
- Remue-méninges
- Dites le en images

Préparer sa sortie

- Informations sociales
- J'organise mon suivi
- Jeu social
- Trouver sa place
- A chacun son temps libre

Partie à retourner

Demande d'admission présentée par :

Établissement adresseur : _____
Docteur : _____
Tél. : _____
Mail : _____

Médecin traitant : _____
Adresse : _____
Tél. : _____
Mail : _____

Service social : _____
Tél. : _____
Mail : _____

Reseau ville Hôpital Addictions 35

OUI
 NON

Cadre réservé à la Clinique Philae :

Dossier arrivé le : _____
Entrée prévue le : _____
Sortie prévue le : _____

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Nom :

Prénom :

Né(e) le : à Nationalité :

Adresse :

.....

Fixe : Portable :

Personne à prévenir : Tél. :

Adresse :

.....

Personne de confiance : Tél. :

Adresse :

.....

Situation de famille : Célibataire Marié(e) Pacsé(e) Concubin(e)

Séparé(e) Divorcé(e) Veuf (ve)

Nombre d'enfants : A charge : Age(s) :

N° Sécurité Sociale :

Coordonnées de la caisse d'assurance maladie :

..... Tél. :

Droits ouverts jusqu'au : 100 % (ALD) 80%

N° adhérent mutuelle ou CMU :

Coordonnées de la mutuelle ou CMU : Tél. :

Prend-elle en charge le forfait journalier pour le traitement de la maladie alcoolique ?

OUI > Pour quelle durée ?

NON > Une demande d'aide médicale hospitalière a-t-elle été engagée ?

OUI (Coordonnées tél. :))

NON

RENSEIGNEMENTS SOCIOPROFESSIONNELS

Situation civile :

Pleins droits Tutelle Curatelle Suivi éducatif

Noms et coordonnées des personnes mandatées :
.....
..... Tél. :

Situation professionnelle :

Niveau scolaire : Profession :
Qualification : Employeur :
Adresse de l'employeur :

Situation : Arrêt maladie Pré-retraite Invalidité
 Arrêt de travail Retraite Sans emploi

Depuis : Dernier employeur :
Date de fin d'emploi : Motif :

Personne ou service pouvant vous aider à préparer votre retour au travail :
.....
.....
.....

Ressources :

Salarié : Indemnités journalières :
AAH : Pension d'invalidité :
RSA : Allocations chômage :

Numéro d'allocataire :

Connaissez-vous des difficultés financières ?
.....
.....

Antécédents judiciaires :

Condammations et délits antérieurs:
.....
.....

Disposez-vous de votre permis de conduire ?
Si non, pourquoi ? Annulation Suspension Autre :

Sur le plan social

Êtes-vous en contact avec un service social ?

Coordonnées :

.....Tél. :

Démarches en cours :

.....

Date: Organisme :

Après votre séjour à la Clinique Philae :

Retrouverez-vous votre logement ? OUI NON

Si NON, avez-vous une solution d'hébergement à votre sortie de la clinique ? Laquelle ?

.....
.....

Avez-vous une demande d'habitat Social en cours ?

OUI NON

Si Oui nous fournir le numéro unique du dossier (indiqué sur la demande)

Dossier n°

Quels sont vos projets futurs (logement, travail, famille, autres, ...) ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Signature du demandeur, précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Mme, Mr :

Fait à :

Le : ____/____/____

(Annexe 2)

REGLEMENTATIONS SUPPLEMENTAIRES EN LIEN AVEC LA PREVENTION / COVID-19 (Consentement éclairé spécifique COVID)

En prévention de cas de COVID-19 au sein de l'établissement nous sommes contraints de mettre en place des réglementations supplémentaires.

Pour être admis(e) dans notre structure vous devrez, au préalable, accepter les mesures prises pour assurer votre sécurité, celle des autres patients ainsi que du personnel.

Nous vous informons également, que ces mesures peuvent être amenées à évoluer régulièrement en fonction de l'actualité sanitaire.

Avant l'entrée :

- Un test PCR devra être réalisé 48h minimum avant votre entrée. Les résultats seront à nous communiquer la veille au soir au plus tard, par mail idejour.phi@ramsaygds.fr ou par fax 02 99 52 49 71
- Si le test est positif, l'entrée sera reportée.
- Vous devez déjà porter un masque à votre arrivée.

A l'entrée :

- Vous serez accueilli(e) par un infirmier(e) qui contrôlera votre température et vous posera quelques questions en lien avec d'éventuels signes de la COVID-19.
- Vous devrez vous désinfecter les mains avec une solution hydro-alcoolique et un nouveau masque vous sera délivré.
- Vous ferez ensuite votre entrée administrative puis serez accompagné(e) par l'infirmier(e) dans votre chambre. Vous verrez votre médecin référent dans la journée.

Pendant votre séjour :

- Vous devez respecter la distanciation physique d'un mètre avec toute autre personne.
- Vous devrez obligatoirement porter un masque dès que vous sortirez de votre chambre, et ce dans l'ensemble de la clinique. Eviter de vous toucher le visage.
- Pour les patients fumeurs, ne fumer pas dans une zone abritée et respecter une distance d'au moins deux mètres avec toute autre personne.
- Vous devez vous laver les mains le plus souvent possible ou les frictionner avec du gel hydro alcoolique à disposition dans l'établissement.
- Nous vous demandons d'aérer régulièrement vos chambres (dans la journée 1/4H toutes les 3H) ainsi que de désinfecter vos poignées de portes deux fois par jour avec un essui tout que vous aurez préalablement imprégné de désinfectant disponible dans le couloir.
- Vous mangerez au réfectoire ou dans le foyer avec deux autres personnes à votre table pour respecter la distanciation. Le plan de tables affiché au réfectoire vous indiquera votre place. Seul le chef de table pourra se lever pendant le service. Il devra faire ses déplacements masqué. Dès votre repas fini, il vous est demandé de remettre votre masque.
- En fonction de l'actualité nationale et départementale, les sorties de l'établissement seront limitées au motif thérapeutique, et donc accordées par votre médecin référent. Nous vous tiendrons régulièrement informé. Nous vous remettrons un document reprenant les consignes que vous devrez respecter lors de vos sorties.
- Une visite d'une heure sera possible sur rendez-vous le mercredi, samedi et dimanche après-midi sur des créneaux définis. Elles sont limitées à deux personnes, âgées de plus de 16 ans. Ces personnes et vous-même signeront une charte pour que la visite puisse se dérouler dans les meilleures conditions. En fonction aussi de l'actualité, elles pourraient être aussi suspendues.

En cas de symptômes de la COVID-19 :

- Si vous êtes en chambre double, vous changerez de chambre pour aller dans une chambre seule d'observation COVID. Votre voisin de chambre restera seul dans la chambre et sera lui aussi en observation.
- Si vous êtes en chambre seule, vous resterez en observation dans votre chambre.
- Un test PCR vous sera à nouveau réalisé. Les résultats arriveront dans les 48h.
- Vous n'aurez la possibilité de sortir de la chambre qu'avec l'autorisation des infirmiers. Un horaire de douche vous sera défini.
- Nous vous demanderons de porter un masque à chaque fois qu'un professionnel entrera dans votre chambre et d'ouvrir la fenêtre pendant toute la durée de sa présence.
- La prise des repas, la distribution du traitement médicamenteux et vos entretiens individuels avec les soignants s'effectueront en chambre.
- Votre température sera surveillée, au minimum matin et soir.
- En cas de résultat négatif au test de dépistage, vous retournerez dans votre chambre d'origine et pourrez reprendre le programme thérapeutique, tout en continuant à respecter les gestes barrières.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous souhaitons un excellent séjour à Philae.

Toute transgression de ce règlement pourra entraîner la fin de votre séjour au sein de la clinique.

Je soussigné(e),....., certifie accepter les conditions exceptionnelles d'hospitalisations expliquées ci-dessus et m'engage à respecter ces réglementations.

Le à Pont-Péan.

Signature : (précédée de la mention « lu et approuvé »)

FICHE MÉDICALE CONFIDENTIELLE

Nom et prénom du patient :

Né(e) le :

Établissement : Dossier rempli par le docteur :

Tél. :

Mail :

Histoire des addictions :

■ Produit(s) et histoire :

Alcool :

Tabac :

Cannabis :

Autres toxiques (cocaïne, héroïne, ...) :

Médicament(s) :

Addiction(s) sans produit :

- Prises en charge antérieures (cures, post-cures, hôpitaux de jour):

Date	Établissement	Service du Docteur

- Dernière hospitalisation : - lieu :
- date :

Antécédents

- Allergie(s) déclarée(s) :

.....

.....

.....

- Médicaux (joindre les courriers et comptes-rendus à votre disposition) :

.....

.....

.....

- Chirurgicaux (joindre les comptes-rendus à votre disposition) :

.....

.....

.....

- Psychiatriques (joindre les comptes-rendus à votre disposition) :

.....

.....

.....

- Etat psychologique actuel (joindre un compte-rendu si possible) :

.....

.....

.....

- Motivation du patient vis-à-vis de la post-cure (et éventuellement comportement pendant la dernière hospitalisation) :

.....

.....

.....

- Traitement actuel et posologies (ou joindre la dernière ordonnance):

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Régime alimentaire particulier :

État clinique actuel

- Taille : Poids :

- Dénutrition actuelle : Non Oui

- Système nerveux :

- Antécédents de crises comitiales : Non Oui, nature :
- Manifestations éthylo-carencielles :
- Troubles cognitifs Non Oui , précision :
- Autres :

- Appareil cardio-vasculaire :

.....

.....

- Appareil respiratoire :

.....

.....

- Appareil locomoteur :

.....

.....

- Appareil digestif :

- Oeso-gastro-entérologique :
- Hépatique :
- Pancréatique :

- Appareil génito-urinaire, gynécologique, endocrinien :

.....

.....

- Autre (état dentaire, organes des sens) :

.....
.....

- Bilan biologique (joindre une copie du(des) dernier(s) bilan(s)).

- Qu'attendez-vous de ce séjour pour votre patient ?

.....
.....
.....

- Suivi médical :

- Coordonnées du médecin traitant habituel :

.....

- Coordonnées des spécialistes ou des référents qui rencontrent régulièrement le patient :

.....
.....
.....

En cas d'hospitalisation récente, joindre impérativement le compte-rendu du patient.

Fait à :, le

Cachet et signature du médecin :
